



ORSAC



SENIORS

L'EHPAD du Château d'Angeville en chiffres

- 50 places :
 - > 48 en hébergement permanent (12 en unité de vie protégée)
 - > 2 places allouées à l'hébergement temporaire (classique et en sortie d'hospitalisation)
- 98 % de taux d'occupation

Le Château d'Angeville gère l'EHPAD, le centre de soins médicaux et de réadaptation (SMR*) et la résidence autonomie Robert-Sené. Les trois structures font partie de l'Unité territoriale d'Hauteville qui regroupe également l'EAM l'Orcet, le SMR* Félix-Mangini, la Fréta (ESAT*, foyer d'hébergement et SAVS*) et le SMR* Marie-Gavoty installé sur le site du centre hospitalier de Fleyriat.

*SMR : soins médicaux et de réadaptation

*EAM : établissement d'accueil médicalisé

*ESAT : établissement et service d'accompagnement par le travail

*SAVS : service d'accompagnement à la vie sociale.

ORSAC
18 rue Bichat, 69002 Lyon
04 72 56 73 00
www.orsac.fr

EHPAD du Château d'Angeville
rue du 11 Novembre
01100 Plateau d'Hauteville
04 74 40 43 00



Sécuriser le
devenir de
la personne

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE EN SORTIE D'HOSPITALISATION (HTSH)

L'EHPAD a répondu en janvier à un appel à manifestation d'intérêt de l'ARS et a obtenu une place en hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation, ouverte toute l'année.



Du nouveau à l'EHPAD d'Angeville

Depuis le mois de juin, cet hébergement, d'une durée maximale d'un mois, offre aux personnes âgées en perte d'autonomie sortant d'hospitalisation un accueil sécurisé le temps qu'une solution pérenne puisse être mise en place. Le HTSH peut également être un relais temporaire au domicile, suite à une défaillance de l'aide.

PAR **GAËLLE LANIER**

L'EHPAD Le Château d'Angeville, perché sur les hauteurs d'Hauteville, s'est enrichi d'une offre supplémentaire depuis juin 2025. Suite à un appel à manifestation d'intérêt de l'ARS (Agence régionale de santé), la structure a obtenu l'ouverture d'une place d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation (HTSH).

L'EHPAD, qui compte 48 places en hébergement permanent, était déjà référencé pour de l'hébergement en sortie d'hospitalisation, mais limité à la période hivernale lors des fortes tensions hospitalières. Le HTSH est dorénavant accessible tout au long de l'année, comme l'explique Jean-Christophe Poulain, l'actuel directeur adjoint. « *Le HTSH est un dispositif intermédiaire. Il permet de sécuriser le devenir de la personne en offrant une solution transitoire, limitée à 30 jours maximum, dans l'attente d'une orientation plus durable. Il répond à un besoin, même très ponctuel. C'est une étape qui manquait dans les parcours de santé.* »

PRÉVOIR L'APRÈS

En sortie d'hospitalisation, le patient et sa famille n'ont pas toujours le temps de prévoir l'après. Un retour à

domicile peut nécessiter l'organisation de nouvelles aides, des aménagements dans le logement, une nouvelle organisation familiale. Tout cela peut être long à se mettre en place. De la même manière, si le patient doit quitter son domicile pour être accueilli dans une structure collective (EHPAD, résidence autonomie...), l'accueil en HTSH permet la recherche de places disponibles.

Le HTSH s'adresse également aux personnes vivant à domicile conformément au cahier des charges de l'ARS qui prévoit son activation en cas de défaillance soudaine de l'aide. Dans ces deux cas bien spécifiques, l'ARS prend en charge 80 % du coût de l'hébergement temporaire.

L'EHPAD du Château d'Angeville s'attelle aujourd'hui à faire connaître ce dispositif auprès des structures hospitalières, médecins, organismes à domicile afin de renforcer sa visibilité sur le territoire. ■



Jean-Christophe Poulain
Directeur adjoint de l'EHPAD